

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS,
MUNICIPALITÉ D'ULVERTON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal d'Ulverton, tenue le 6 mars 2023 au centre communautaire d'Ulverton, 155, route 143, Ulverton (Québec), à 19 h, sous la présidence de Lynda Tétreault, mairesse ;

Est également présente Vicki Turgeon, directrice générale et greffière-trésorière,

JOËLLE HÉNAULT	Siège # 1	KARL LINDSAY	Siège # 4
MARIE GERVAIS	Siège # 2	CLAUDE LEFEBVRE	Siège # 5
SYLVAIN CLAIR	Siège # 3	PHILIPPE GOSSELIN	Siège # 6

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Rés. 051-03-2023 Madame la Mairesse constate que les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, la séance est déclarée régulièrement ouverte par Sylvain Clair.

ADOPTÉE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. 052-03-2023 **CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale/greffière-trésorière a remis une copie de l'ordre du jour à chacun des membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance ordinaire;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par Joëlle Hénault, **APPUYÉ** par Karl Lindsay et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité d'Ulverton adopte l'ordre du jour, avec son ajout.

ADOPTÉE

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2023

Rés. 053-03-2023 **CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Marie Gervais, **APPUYÉ** par Sylvain Clair et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité d'Ulverton adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023.

ADOPTÉE

3.2. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 FÉVRIER 2023

Rés. 054-03-2023 **CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 février 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Marie Gervais, **APPUYÉ** par Sylvain Clair et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité d'Ulverton adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 février 2023.

ADOPTÉE

4. CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pour la période du 7 février 2023 au 6 mars 2023 a été remise à chacun des membres du Conseil. La correspondance faisant l'objet d'une résolution sera déposée aux archives.

5. RAPPORT DE LA MAIRESSE, DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET DES COMITÉS

5.1. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS SUR LES RAPPORTS DE LA MAIRESSE, DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET DES COMITÉS

6. FINANCE

6.1. DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DES POUVOIRS

Rés. 055-03-2023

La directrice générale et greffière-trésorière procède au dépôt du rapport de délégation des pouvoirs du mois de février 2023, conformément à l'article 961.1 du Code Municipal. Le rapport se décrit comme suit, à savoir :

Nom du fonctionnaire municipal	Montant dépensé
Vicki Turgeon	249,48 \$
Vicki Turgeon	80,00 \$
Vicki Turgeon	62,00 \$
Vicki Turgeon	131,30 \$
Vicki Turgeon	160,02 \$
Vicki Turgeon	200,00 \$
Vicki Turgeon	60,46 \$
Vicki Turgeon	150,00 \$
Vicki Turgeon	177,03 \$
Vicki Turgeon	48,00 \$
Vicki Turgeon	32,01 \$
Vicki Turgeon	15,25 \$

6.2. ADOPTION DES COMPTES DU 7 FÉVRIER AU 6 MARS 2023

Rés. 056-03-2023

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale/greffière-trésorière a remis une copie du rapport mensuel des comptes à payer (montant : 30 445,78 \$) et des chèques émis (montant : 29 299,14 \$ à chacun des membres du Conseil, pour un montant total de 59 509,05 \$;

IL EST PROPOSÉ par Joëlle Hénault, **APPUYÉ** par Claude Lefebvre et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes à payer et les chèques émis selon le rapport mensuel transmis à chacun des membres du Conseil pour la période du 7 février 2023 au 6 mars 2023 soient acceptées et/ou payées.

ADOPTÉE

7. URBANISME

7.1 PERMIS ÉMIS DEPUIS LE 7 FÉVRIER 2023 : 4

- 3 Bâtiment accessoire
- 1 Piscine

8. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS OU VARIA : 15 MINUTES

9. ADMINISTRATION

9.1. AVIS DE DÉPÔT – DÉCLARATION DE PARTICIPATION / FORMATION ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

La directrice générale/greffière-trésorière procède au dépôt d'un (1) formulaire reçu relativement à la déclaration de participation à la formation en éthique et en déontologie, conformément à l'article 15 de la LEDMM.

Vicki Turgeon,
Directrice générale/greffière-trésorière

9.2. OFFRE D'EMPLOI DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E) & GREFFIER(ÈRE)-TRÉSORIER(ÈRE) – ENTÉRINER SA PUBLICATION

Rés. 057-03-2023

CONSIDÉRANT QUE l'appel à candidature a été préalablement autorisé par le conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le comité, après analyse, a approuvé le document d'appel à candidature ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire engager un(e) directeur(trice) général(e) & greffier(ère)-trésorier(ère) le plus rapidement possible ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Clair, appuyé par Karl Lindsay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal entérine l'affichage de l'offre d'emploi sur les différents sites suivants : ADMQ, Emploi Québec, FQM, Indeed et UMQ.

ADOPTÉE

9.3. DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION CONTRACTUELLE 2022

Rés. 058-03-2023

La directrice générale/greffière-trésorière procède au dépôt du rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle tel qu'exigé à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec.

Vicki Turgeon,
Directrice générale/greffière-trésorière

9.4. SSIRR – DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2022 D'ACTIVITÉS EN SÉCURITÉ INCENDIE

Rés. 059-03-2023

CONSIDÉRANT le schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé en vigueur sur le territoire de la MRC du Val-Saint-François;

CONSIDÉRANT l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

CONSIDÉRANT QUE les rapports annuels produits et adoptés par les municipalités de la MRC du Val-Saint-François doivent être expédiés au Ministère de la Sécurité publique, par le biais de la MRC, et ce, au plus tard le 31 mars 2023;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel d'activités en sécurité incendie réalisées sur le territoire municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Lefebvre, appuyé par Karl Lindsay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal :

- **ADOPTE** le rapport annuel d'activités en sécurité incendie réalisés sur le territoire de la municipalité d'Ulverton pour l'année 2022;
- **FASSE** parvenir une copie de celui-ci à la MRC du Val-Saint-François, accompagnée d'une copie de la présente résolution.

ADOPTÉE

9.5. SSIRR – DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2022

Rés. 060-03-2023

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance du rapport financier 2022 du service de sécurité incendie de la région de Richmond ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joëlle Hénault, appuyé par Marie Gervais et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal adopte le rapport financier 2022 du SSIRR.

ADOPTÉE

9.6 ARRÉRAGES DE TAXES – VENTE D'IMMEUBLES DE CERTAINS PROPRIÉTAIRES ENDETTÉS ENVERS LA MUNICIPALITÉ POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES

Rés. 061-03-2023

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a préparé un état des propriétaires endettés envers la Municipalité pour taxes municipales impayées de plus de 50 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Clair, appuyé par Marie Gervais et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal mandate la directrice générale à transmettre les comptes de taxes des matricules ci-dessous mentionnés pour réclamation à la MRC si tous les arrérages et les intérêts à ce jour en lien avec les matricules inscrits au tableau ci-dessous ne sont pas payés au plus tard le 13 mars 2023, par l'entremise d'une institution bancaire ou par chèque visé :

Matricule	Sous-Total	Intérêts	Total	Année Arrérages
0264 84 7193	536,62 \$	4,00 \$	540,62 \$	2022, 1 ^{er} vers. 2023
0365 42 2571	441,04 \$	3,01 \$	444,05 \$	2022, 1 ^{er} vers. 2023

La vente pour défaut de paiement de taxes se tiendra le 8 juin 2023 à la MRC, au 810 Montée du Parc, Richmond, à 10 h.

ADOPTÉE

9.7 DEMANDE DE REMBOURSEMENT – FRAIS POUR DEUXIÈME COURRIER RECOMMANDÉ

Rés. 062-03-2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de remboursement pour le deuxième envoi d'un courrier recommandé relativement à la vente d'immeuble pour défaut de paiement de taxes municipales ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil autorise le remboursement demandé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joëlle Hénault, appuyé par Marie Gervais et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal autorise le remboursement des frais de 25 \$ pour le deuxième envoi d'un courrier recommandé.

ADOPTÉE

9.8 NOMINATION – NOMMER MME CATHERINE DUGAS À TITRE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE & GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

Rés. 063-03-2023

CONSIDÉRANT QUE Mme Dugas accepte le poste de directrice générale & greffière-trésorière adjointe ;

CONSIDÉRANT QUE la nomination de Mme Dugas à ce poste se fera à compter du 18 mars 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Dugas souhaite une révision de son titre après 3 mois ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie Gervais, appuyé par Karl Lindsay et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal nomme Mme Catherine Dugas à titre de directrice générale & greffière-trésorière adjointe, en date du 18 mars 2023 et pour une durée de 3 mois.

ADOPTÉE

9.9 NOUVEAU CONTRAT – SIGNATURE DU NOUVEAU CONTRAT POUR LA DG-GTA

Rés. 064-03-2023

CONSIDÉRANT l'entente survenue entre Mme Dugas et le conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joëlle Hénault, appuyé par Sylvain Clair et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal autorise Mme Lynda Tétreault, mairesse et Mme Catherine Dugas, directrice générale & greffière-trésorière adjointe, à signer le contrat établi selon l'entente survenue entre les deux parties.

ADOPTÉE

9.10 LICENCE POUR CHIEN – ACHAT DE NOUVEAUX MÉDAILLONS

Rés. 065-03-2023

CONSIDÉRANT la municipalité a reçue des plaintes à l'effet que les chiens mangent les médaillons de plastiques ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie Gervais, appuyé par Joëlle Hénault et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal autorise l'achat de nouveaux médaillons et que ceux-ci soient en aluminium.

ADOPTÉE

9.11 EXPO RICHMOND – ACHAT D'UN ENCART POUUBLICITAIRE DANS LE CAHIER SOUVENIR DE LA 167^E ÉDITION

Rés. 066-03-2023

IL EST PROPOSÉ par Claude Lefebvre, **APPUYÉ** par Karl Lindsay et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal autorise l'achat d'un encart publicitaire d'une demi-page dans le *Cahier Souvenir* de l'Exposition agricole de Richmond 2023, au montant de 60 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE

9.12 DEMANDE D'APPUI – VISANT À ENCADRER L'UTILISATION DES BIOSOLIDES

Rés. 067-03-2023

CONSIDERANT la réception de la résolution CA-2023-02-15 de la MRC du Val-Saint-François concernant l'encadrement de l'utilisation des biosolides ;

CONSIDERANT QUE les élus du Conseil de la MRC du Val-Saint-François ont été interpellés par les récents reportages sur l'utilisation des biosolides diffusés sur Radio-Canada à La Semaine verte et à Enquête compte tenu de l'importance qu'occupe l'agriculture, l'environnement et la qualité de l'eau sur le territoire ;

CONSIDERANT QUE les élus du Conseil de la municipalité d'Ulverton ont également été interpellés par les récents reportages ;

CONSIDERANT QUE ces reportages font état que certains biosolides semblent importés des États-Unis et qu'ils seraient contaminés avec des PFAS, aussi appelés contaminants d'intérêt émergents ;

CONSIDERANT QUE bien que la valeur fertilisante des biosolides est indéniable et que leur utilisation est une solution très économique pour les producteurs agricoles, la présence potentielle de contaminants, tels que les PFAS, soulève beaucoup d'inquiétude de par leur potentiel de bioaccumulation dans la chaîne alimentaire et les risquent qu'ils posent sur la santé humaine ;

CONSIDERANT QU'actuellement, au Québec, nul n'est tenu de mesurer la teneur en contaminants d'intérêt émergent dans les biosolides pour en faire le recyclage et l'épandage ;

CONSIDERANT QUE la *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)* prévoit que :

« Nul ne doit émettre, déposer, dégager ou rejeter ni permettre l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet dans l'environnement d'un contaminant (...) dont la présence dans l'environnement (...) est susceptible de porter atteinte à la vie, à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humaine, de causer du dommage ou de porter autrement préjudice à la qualité du sol, à la végétation, à la faune ou aux biens. »

CONSIDERANT QUE par principe de précaution, il serait judicieux d'établir rapidement des seuils de PFAS sécuritaires afin d'éviter un dommage grave et irréversible à l'environnement même si les risques sont présentement incertains ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie Gervais, appuyé par Karl Lindsay et résolu à l'unanimité des membres présents,

QUE le conseil de la municipalité d'Ulverton demande à monsieur Benoit Charrette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs :

- d'agir rapidement pour arrêter l'importation de biosolides étrangers par le biais d'un moratoire, le temps de revoir le cadre réglementaire régissant les limites de contaminants permises pour le recyclage des biosolides ;
- de mettre en place des ressources au sein de son ministère pour faire la surveillance terrain, le suivi et l'application des seuils en vigueur et à venir ;
- d'adopter un cadre réglementaire plus strict en termes des critères à respecter pour l'épandage de biosolides et y inclure les contaminants d'intérêt émergent préoccupants pour la santé humaine et des sols (ex. : PFAS) ;
- de revoir l'encadrement du recyclage des MRF de manière à éviter que les agronomes de l'industrie ne soient en conflit d'intérêts ;
- de réduire à la source l'émission des contaminants émergents préoccupants pour la santé humaine et des sols en bannissant de ces produits chimiques dans la fabrication des produits commerciaux.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise aux MRC du Québec, aux municipalités locales de notre territoire ainsi qu'à la FQM et à l'UMQ pour appui ;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à nos députés provinciaux (monsieur André Bachand, monsieur Gilles Bélanger et monsieur François Jacques) ainsi qu'au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, monsieur Benoit Charrette.

ADOPTÉE

9.13 FÈVE – ANNULATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 035-02-2023

Rés. 068-03-2023

CONSIDÉRANT QUE la date retenue pour l'activité de sensibilisation GMR 2023 est le 12 août 2023 et que cette date ne convient pas aux représentants de l'organisme FEVE ;

CONSIDÉRANT QUE la tenue de notre Fête du Village se déroule la deuxième fin de semaine du mois d'août, et ce, depuis plus de 20 ans ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Karl Lindsay, appuyé par Marie Gervais et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal se retire du projet de sensibilisation GMR 2023 et qu'une copie de cette résolution soit transmise à la MRC du Val-Saint-François.

ADOPTÉE

9.14 AIDE TEMPORAIRE – EMBAUCHE D'UNE AIDE TEMPORAIRE

Rés. 069-03-2023

CONSIDÉRANT le départ de la directrice générale en date du 17 mars 2023 et que le poste n'est pas encore comblé ;

CONSIDÉRANT QUE l'embauche d'une aide temporaire est nécessaire au bon fonctionnement de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le nombre d'heure souhaité, le taux horaire ainsi que la date d'arrivée en poste de cette aide temporaire seront à déterminer ultérieurement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Clair, appuyé par Joëlle Hénault et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal autorise la directrice générale & greffière-trésorière adjointe à procéder à l'embauche d'une aide temporaire, selon les conditions qui seront négociées ultérieurement entre les deux parties.

ADOPTÉE

9.15 VISA DESJARDINS – RÉVOQUER MME VICKI TURGEON À TITRE DE GESTIONNAIRE DU PROGRAMME CARTES (CARTE D'APPROVISIONNEMENT VISA DESJARDINS) ET NOMMER LA NOUVELLE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE COMME PERSONNE GESTIONNAIRE DU PROGRAMME DE CARTES AINSI QUE SIGNATAIRE AUTORISÉE

Rés. 070-03-2023

IL EST PROPOSÉ par Sylvain Clair, **APPUYÉ** par Joëlle Hénault et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal révoque Mme Vicki Turgeon à titre de gestionnaire du programme cartes (carte d'approvisionnement Visa Desjardins) en date du 18 mars 2023 et nomme Catherine Dugas, directrice générale et greffière-trésorière adjointe comme personne gestionnaire du programme de cartes ainsi que signataire autorisée de la carte d'approvisionnement Visa Desjardins.

ADOPTÉE

9.16 DEUXIÈME SIGNATAIRE – RÉVOQUER MME VICKI TURGEON À TITRE DE DEUXIÈME SIGNATAIRE DES CHÈQUES ET D’Y NOMMER LA NOUVELLE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

Rés. 071-03-2023

IL EST PROPOSÉ par Marie Gervais, **APPUYÉ** par Sylvain Clair et résolu à l’unanimité des membres présents que le conseil municipal révoque Mme Vicki Turgeon à titre de deuxième signataire en date du 18 mars 2023 et d’y nommer Catherine Dugas, directrice générale et greffière-trésorière adjointe.

ADOPTÉE

9.17 CLICSÉCUR – AUTORISER LA NOUVELLE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE À REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ VIS-À-VIS DE REVENU QUÉBEC ET DE GÉRER L’INSCRIPTION DE LA MUNICIPALITÉ À ClicSÉCUR - ENTREPRISES

Rés. 072-03-2023

IL EST PROPOSÉ par Sylvain Clair, **APPUYÉ** par Joëlle Hénault et résolu à l’unanimité des membres présents

QU’en date du 18 mars 2023, Catherine Dugas soit autorisée

- à inscrire l’entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l’inscription de l’entreprise à ClicSÉCUR - Entreprises;
- à gérer l’inscription de l’entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d’utilisations de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l’entreprise, ainsi qu’à d’autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de l’entreprise et à agir au nom et pour le compte de l’entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d’imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l’entreprise pour l’application ou l’exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d’accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l’aide des services en ligne).

ADOPTÉE

9.18 AGENCE DE REVENU DU CANADA – RÉVOQUER LA PROCURATION DE MME VICKI TURGEON AUPRÈS DE L’AGENCE DE REVENU DU CANADA ET DÉSIGNE MME CATHERINE DUGAS, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE, COMME REPRÉSENTANTE AUPRÈS DE CETTE INSTANCE

Rés. 073-03-2023

IL EST PROPOSÉ par Claude Lefebvre, **APPUYÉ** par Karl Lindsay et résolu à l’unanimité des membres présents que le conseil municipal révoque, en date du 18 mars 2023, la procuration de Mme Vicki Turgeon auprès de l’Agence de revenu du Canada et désigne Mme Catherine Dugas, directrice générale et greffière-trésorière adjointe comme représentante auprès de cette instance.

ADOPTÉE

9.19 CNESST – RÉVOQUER LA PROCURATION DE MME VICKI TURGEON ET DÉSIGNE MME CATHERINE DUGAS, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE, COMME REPRÉSENTANTE AUPRÈS DE LA CNESST

Rés. 074-03-2023

IL EST PROPOSÉ par Claude Lefebvre, **APPUYÉ** par Karl Lindsay et résolu à l’unanimité des membres présents que le conseil municipal révoque, en date du 18 mars 2023, la procuration de Mme Vicki Turgeon et désigne Mme Catherine Dugas,

directrice générale et greffière-trésorière adjointe comme représentante auprès de la CNESST.

ADOPTÉE

- 9.20 **SAAQ – RÉVOQUER MME VICKI TURGEON À TITRE DE SIGNATAIRE AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC ET AUTORISE MME CATHERINE DUGAS, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE, À SIGNER TOUT DOCUMENT RELIÉ À L'IMMATRICULATION DES VÉHICULES MUNICIPAUX**

Rés. 075-03-2023

IL EST PROPOSÉ par Joëlle Hénault, **APPUYÉ** par Claude Lefebvre et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal révoque, en date du 18 mars 2023, Mme Vicki Turgeon à titre de signataire auprès de la société automobile du Québec et autorise Mme Catherine Dugas, directrice générale et greffière-trésorière adjointe à signer tout document relié à l'immatriculation des véhicules municipaux.

ADOPTÉE

10. VOIRIE

- 10.1. **OCTROI DE CONTRAT – RECHARGEMENT GRANULAIRE, NIVELAGE ET COMPACTION (APPEL D'OFFRES PUBLIC / ULV-2023-01)**

Rés. 076-03-2023

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu cinq (5) soumissions à la suite de l'appel d'offres ULV-2023-01 qui a été publié sur SEAO et ce, pour le contrat de rechargement granulaire incluant le nivelage et la compaction sur certains de nos chemins ;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le plus bas soumissionnaire respecte en tous points le cahier des charges ;

CONSIDÉRANT QUE Transport Jim Coddington Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joëlle Hénault, appuyé par Sylvain Clair et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal octroi ce contrat à Transport Jim Coddington Inc. aux taux de 13,49 \$/tonne + taxes pour le rechargement et de 0,70 \$/mètre linéaire pour la compaction et ce, pour un montant de l'ordre de 280 103,44 \$, avant les taxes applicables.

ADOPTÉE

- 10.2. **APPEL D'OFFRES ULV-2023-02 – FOURNITURE ET ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE**

Rés. 077-03-2023

IL EST PROPOSÉ par Sylvain Clair, **APPUYÉ** par Claude Lefebvre et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal autorise la directrice générale à procéder à l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière sur nos routes à l'été 2023.

ADOPTÉE

11. AFFAIRES NOUVELLES

- 11.1. **LICENCE DE CHIEN - DEMANDE DE REMBOURSEMENT**

Rés. 078-03-2023

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'une licence de chien est valide pour un (1) an, que celle-ci est automatiquement renouveler chaque année et qu'elle ne peut être divisée au prorata de l'utilisation de celle-ci ;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens ont le devoir d'informer la municipalité du décès ou du départ de leur(s) chien(s), et ce dans l'année où est constatée la perte de l'animal ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité reçoit, annuellement, quelques demandes de remboursement de licence de chien pour cause de décès ou perte de l'animal ;

CONSIDÉRANT QUE si un citoyen demande un remboursement pour une licence de chien après la réception de sa facture de taxation annuelle, le conseil accepte seulement de rembourser la licence de chien pour l'année fiscale effective ;

IL EST PROPOSÉ par Marie Gervais, **APPUYÉ** par Karl Lindsay et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal autorise la directrice générale à procéder au remboursement de la licence de chien, au montant de 25 \$.

ADOPTÉE

12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS OU VARIA(S)

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par Claude Lefebvre que la séance soit levée à 19 h 32. La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 3 avril 2023.

Lynda Tétreault,
Mairesse

Vicki Turgeon,
Directrice générale et greffière-trésorière

APPROBATION DES RÉOLUTIONS

Je, Lynda Tétreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi-même, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 par. 2 du Code municipal du Québec.

Signé à Ulverton ce 7^e jour du mois de mars 2023.

Lynda Tétreault,
Mairesse